

ASSEMBLÉE NATIONALE7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-4697

présenté par

M. Delautrette, M. Leseul, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz,
M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud,
M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	3 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	3 000 000	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
TOTAUX	3 000 000	3 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter, comme le groupe Socialistes et apparentés l'a déjà proposé l'an dernier, les crédits alloués à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Les missions conduites par l'INERIS sont clés face à l'urgence écologique. En plus de la surveillance industrielle, il effectue des missions de contrôle des pollutions, des travaux de prévention des risques naturels et de surveillance des impacts sanitaires des installations et zones sensibles. Il faut donc absolument renforcer les moyens humains de cet opérateur au service de la planification écologique et de la gestion des risques. Mais, depuis son arrivée au pouvoir, Macron et son Gouvernement ont fait tout l'inverse.

Cette année, l'INERIS bénéficie de deux ETPT supplémentaires. Toutefois, cette maigre hausse ne compense pas les baisses d'effectifs que l'INERIS a connu depuis 2017. Entre 2017 et 2024, l'INERIS aura donc perdu 44 postes, passant de 533 (LFI 2017) à 489 dans le PLF 2024. Nous proposons donc d'allouer des fonds supplémentaires pour l'INERIS pour qu'il puisse réouvrir les 44 postes supprimés. Nous nous opposons en effet à la logique austéritaire et aux suppressions de postes dans le champ de l'environnement.

Considérant un coût moyen de 50 000 € par emploi, nous proposons de ponctionner 3 millions d'euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action 13 du programme 181 « prévention des risques ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.